



CACES® - Engins de chantier - R.482

Débutant - Inter



Objectifs APTITUDES & COMPETENCES

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'utilisation en sécurité des engins de chantier afin de se préparer aux tests d'évaluation théorique et pratique du CACES®.

Obtenir ses CACES® et autorisation de conduite (sous réserve de réussite aux tests)

Compétences visées

- ☐ Connaître la réglementation, les devoirs et responsabilités
- ☐ Connaître la technologie des engins de chantier
- ☐ Connaître les principaux types d'engin de chantier
- ☐ Connaître les caractéristiques fonctionnelles et conditions d'utilisation des engins de chantier
- ☐ Être capable d'exploiter des engins de chantier
- ☐ Connaître les risques liés aux engins de chantier
- ☐ Connaître les règles de circulation applicables
- ☐ Être capable d'effectuer une prise de poste, une fin de poste, les vérifications d'usage et les opérations d'entretien courant
- ☐ Être capable de conduire et manoeuvrer un engin de chantier



PUBLIC

Toute personne appelée à utiliser de façon habituelle ou occasionnelle ce type d'équipement



MODALITES

- Durée : 21h (3 jours). Durée minimale proposée variable en fonction du nombre de stagiaires et des catégories réalisées

6 à 12 participants maximum • Périodicité de la formation : Les formations sont à renouveler tous les 120 mois.

- Type d'action : Formations en présence physique uniquement (Pas de FOAD)



PRÉ-REQUIS

- Être âgé d'au moins 18 ans
- Comprendre le français
- Être reconnu apte médicalement
- Être titulaire du permis B minimum pour les engins immatriculés
- Les stagiaires devront venir en formation munis de leurs EPI

Textes officiels

Art. R. 4323-55 & R. 4323-56 du Code du travail
Arrêté n°2025-355 du 18 Avril 2025
Circulaire DRT 99/7 du 15 Juin 1999
Décret n°2015-172 du 13 février 2015
Recommandation CNAM R.482
Arrêtés du 15 Février 2012 modifié et du 22 Décembre 2015

Programme détaillé

de la formation

• CONNAISSANCES THEORIQUES

- Connaissances générales
- Technologie des engins de chantier
- Les principaux types d'engins de chantier, les catégories de CACES®
- Règles de circulation applicables aux engins de chantier
- Risques liés à l'utilisation des engins de chantier
- Exploitation des engins de chantier
- Vérifications d'usage des engins de chantier

• SAVOIR-FAIRE PRATIQUES

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste, opérations d'entretien quotidien, maintenance
- Conduite au moyen d'une télécommande (en option)
 - Chargement / déchargement sur porte-engins (en option pour certaines catégories)

Moyens d'encadrement

Organisme de formation déclaré à la DREETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Moyens pédagogiques

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique utilisés en vidéo-projection.
- En centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable. En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

Moyens techniques

- Aire d'évolution pratique certifiée CACES®
- Exercices pratiques et tests CACES® avec les engins de l'établissement ou de location

Evaluation

- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnaires QCM en théorie et d'une grille d'évaluation détaillée en pratique.

Délai d'accès

- En inter, les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation (sous réserve de places disponibles) et en intra, nous sommes en mesure de répondre de manière très réactive (en 48h selon disponibilité).

- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.
- CACES®, attestation de formation et titre d'autorisation de conduite pré-rédigé adressés au signataire de la convention ou à son correspondant.
- Un manuel est remis à chaque stagiaire.

